



« Comité Hygiène, Sécurité, et Conditions de Travail »

CHSCT

Cette formation est validée par une attestation délivrée à chaque participant par la Formation Syndicale Métallurgie CGT, Centre de formation agréé par le Ministère du Travail.

Il est particulièrement recommandé d'avoir suivi la Formation Syndicale Générale de niveau 1.

Public :

- Membres des Comités d'Hygiènes de Sécurité et des Conditions de Travail.
- Délégués du personnel dans les entreprises où il n'y a pas de CHSCT

Durée de la formation :

- 5 jours (3 ou 5 jours rémunérés par l'employeur selon décret et effectif).

Objectif : Former les membres des CHSCT à assurer leurs missions dans le cadre des dispositions légales.

Contenu de la formation :

- Rôle et missions.
- Aspects réglementaires.
- Aspects dynamiques en matière d'amélioration des conditions de travail.
- Inventaire des risques liés à l'activité
 - Analyse d'un accident de travail
 - Méthodologie
 - Cas d'entreprise
 - Analyse de situations de travail
- Méthodologie d'analyse des situations à risques
 - Analyse d'un cas d'accident d'entreprise
 - Elaboration d'une enquête avec son CERFA
 - Analyse d'une situation de travail d'entreprise
 - Elaboration des hypothèses de travail
- Traitement des risques propres à l'activité
 - Analyse d'un cas d'accident d'entreprise
 - Mise en place d'une stratégie de prévention
 - Analyse d'une situation de travail d'entreprise
 - Diagnostic de la situation
 - Analyse des documents et registres obligatoires dans l'entreprise : DUE, bilans annuels CHSCT et médecine du travail, plan de prévention, registres des DGI et accidents du travail bénins etc..
- Appréhension du champ des conditions de travail dans notre société
 - Appréhension de l'intervention du CHSCT en ce qui concerne la santé des salariés.
 - Connaissance et rôle des compétences du CHSCT : travail pratique à partir des fiches techniques.
 - Les méthodes de prévention et de détection des risques.
 - Connaissance du rôle des compétences des organismes internes et externes à l'entreprise (Comité d'Entreprise – appel à experts – inspection du travail – médecin du travail – CNAM et CARSAT – CTR – CTN – INRS – ANACT etc..) avec animation par vidéo projection.
 - Aspects spécifiques et professionnels en fonctions des branches d'industrie.